

CHAPITRE 36

PERMIS DE CONDUIRE NATIONAUX ÉTRANGERS NON-EUROPÉENS




ANNEXES

SÉNÉGAL

CONTENU

	TITRE	PAGE
I.	DIFFÉRENTES SORTES DE PERMIS DE CONDUIRE	2
II.	SÉNÉGAL – SN 001.....	3
1.	Modèle	3
2.	Tableau d'équivalences des catégories – SN 001	3
III.	SÉNÉGAL – SN 002.....	4
1.	Modèle	4
2.	Tableau d'équivalences des catégories – SN 002	4
IV.	SÉNÉGAL – @SN 008	5
1.	Modèle	5
2.	Tableau d'équivalences des catégories – @SN 008.....	5

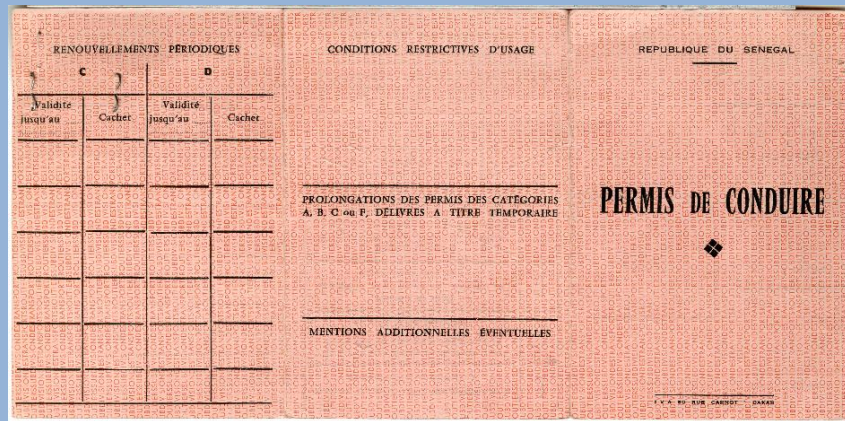
I. DIFFÉRENTES SORTES DE PERMIS DE CONDUIRE

RÉFÉRENCE DU PERMIS DE CONDUIRE	IMAGE	DÉLIVRÉ À PARTIR DE	DÉLIVRÉ JUS-QU'AU	VALIDITÉ DU DOCUMENT
SN 001				
SN 002				
@SN 008			Délivré actuellement	

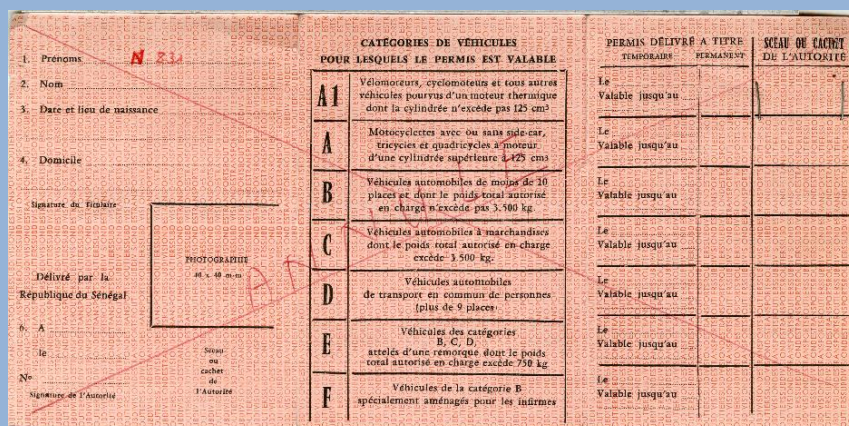
II. SÉNÉGAL – SN 001

1. MODÈLE

RECTO



VERSO



2. TABLEAU D'ÉQUIVALENCES DES CATÉGORIES – SN 001

CATÉGORIE ÉTRANGÈRE	CATÉGORIES CORRESPONDANTES
A1	-
A	-
B	B
C	-
D	-
E	-
F	B + attestation CARA

III. SÉNÉGAL – SN 002

1. MODÈLE

RECTO

RENOUVELLEMENTS PERIODIQUES 	CONDITIONS PARTICULIERES D'USAGE Port de verres obligatoire : <input type="checkbox"/> Véhicule aménagé : <input type="checkbox"/> Prothèse : <input type="checkbox"/> Mentions : <input type="checkbox"/> Signature du titulaire	REPUBLIQUE DU SENEGAL MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS TERRESTRES ET DES TRANSPORTS MARITIMES INTERIEURS DIRECTION DES TRANSPORTS TERRESTRES PERMIS DE CONDUIRE
--	---	---

VERSO

Prénoms : Nom : Date de naissance : Lieu Naissance : Adresse : Rég. : Comm. : N° : Date : à : PHOTO : Signature de l'Autorité	CATEGORIES DE VEHICULES POUR LESQUELLES LE PERMIS EST VALABLE A) Vélocycles, pourvus d'un moteur thermique dont la cylindrée n'excède pas 125 cm ³ . B) Vélocycles avec moteur électrique, tri-roues et vélos à moteur à cylindrée supérieure à 125 cm ³ . C) Véhicules automobiles dont le poids maximal autorisé n'excède pas 3500 kg, dont le nombre de places assises, outre le siège du conducteur, n'excède pas huit (8). D) Véhicules automobiles à marchandises dont le poids total autorisé en charge excède 3500 kg. E) Véhicules automobiles affectés au transport de personnes et ayant plus de huit (8) places assises, outre le siège du conducteur. F) Véhicules des catégories B, C, D attelés d'une remorque dont le poids total autorisé en charge excède 750 kg. G) Véhicules de catégorie B, spécialement aménagés pour les infirmes.	Numéro et Date Cachet de l'Autorité Catégorie délivrée
---	--	---

SPECIMEN

N 96 22

2. TABLEAU D'ÉQUIVALENCES DES CATÉGORIES – SN 002

CATÉGORIE ÉTRANGÈRE	CATÉGORIES CORRESPONDANTES
A1	-
A	-
B	B
C	-
D	-
E	-
F	B + attestation CARA

IV. SÉNÉGAL – @SN 008

1. MODÈLE



2. TABLEAU D'ÉQUIVALENCES DES CATÉGORIES – @SN 008

CATÉGORIE ÉTRANGÈRE	CATÉGORIES CORRESPONDANTES
A1	-
A	-
B	B
C	-
C1	-
D	-
E	-
BF	B + attestation CARA